///////////// ///////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////

DÉCLARATION DU CCN DES 30 & 31 MARS 2022

# Pour le Pain, pour la Paix, pour la Liberté contre la guerre !

Le Comité confédéral national de la Confédération générale du travail Force Ouvrière, réuni les 30 et 31 mars 2022, exprime sa condamnation de la guerre qui sévit– depuis plusieurs semaines – en Ukraine à la suite de l’invasion par l’armée russe de ce pays.

La confédération FO réaffirme son soutien et sa solidarité à l’égard de la population, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, qui sont les premières et principales victimes, comme cela est toujours le cas dans tous les conflits, comme elle affirme son soutien avec la population et les militants en Russie qui rejettent la guerre, appellent à la paix et subissent la répression

La confédération FO appelle le mouvement syndical international à œuvrer solidairement pour l’arrêt immédiat de cette agression, pour la paix et la justice sociale, pour que la guerre cesse, que le droit des peuples soit rétabli et respecté, et que la paix revienne partout dans le monde

# Pour la liberté et l’indépendance syndicale

A la veille d’échéances électorales politiques importantes en France, la CGT-FO, confédération libre et indépendante, fidèle à ses principes fondateurs, fidèle à la Charte d’Amiens, dans le respect des opinions politiques, philosophiques et religieuses de tous ses adhérents, ne donnera aucune consigne de vote. Quels que soient le Président et la majorité élus, la Confédération estime de son devoir de rappeler ses principes et les revendications qu’elle porte et portera.

FO réaffirme son attachement à la République, une et indivisible, garante de l’égalité de droits, à l’universalisme républicain, à la laïcité, à la séparation des Eglises et de l’Etat, et sera sans faiblesse, sans concession sur ses valeurs fondamentales : le refus du racisme, de l’antisémitisme, de la xénophobie, des slogans qui font de l’étranger, du migrant, le bouc émissaire faute d’apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social. Considérant qu’il ne peut y avoir de trêve pour les revendications sociales, le CCN réaffirme la pleine actualité de sa résolution du 4 novembre 2021 et de la plateforme revendicative publiée le 8 février dernier.

La confédération FO agit et agira sans relâche sur le terrain syndical pour la défense et le progrès des droits

des salariés, et pour l’égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour la justice sociale.

Le CCN exprime à nouveau le refus de vivre sous un régime d’urgence permanent, et appelle au rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales, et la réintégration de tous les salariés suspendus du fait du passe sanitaire.

Le CCN rappelle sa revendication d’abrogation de la loi d’août 2008 sur la représentativité, des ordonnances

Macron et son attachement à la liberté de désignation du délégué syndical.

FO réaffirme sa détermination à défendre sans faiblesse le droit de manifester et le droit de grève.

///////////// ///////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////

# Salaires

Le CCN réaffirme que le salaire est composé, dans son entièreté, par les salaire direct et salaire différé (cotisations sociales). Les travailleurs doivent bénéficier de la production des richesses par l’activité économique.

A ce titre FO réitère sa revendication d’une revalorisation d’ensemble des emplois confinés aux bas salaires,

à temps partiel imposé et en contrats précaires que subissent plus souvent les femmes.

Le CCN revendique l’augmentation générale et immédiate de toutes les pensions de retraite sur l’évolution du salaire moyen. Le CCN revendique l’augmentation des allocations.

Aussi, face à l’inflation des prix que subissent de plein fouet les salariés et la population, la première des réponses doit être celle de l’augmentation immédiate des salaires, du SMIC et de la valeur du point d’indice de la Fonction publique et des grilles de salaires des conventions collectives et celle des fonctionnaires, qui garantisse le maintien et le rattrapage du pouvoir d’achat.

Le CCN appelle, dans le même temps, à la mise en place de mécanismes de blocage des prix des biens des dépenses contraintes (carburants, énergie, alimentation...).

Il exige l’interdiction de versement de dividendes aux actionnaires. Les profits records réalisés ces derniers mois par les grands groupes doivent être utilisés au financement d’un vrai travail et d’un vrai salaire (contre toute forme de précarité et de travail précaire).

# Services publics

Le CCN réaffirme, parallèlement, l’impérieuse nécessité du rétablissement d’une fiscalité progressive qui mettent à contribution les hauts revenus et les revenus financiers et appelle à doter la Fonction publique et les services publics des effectifs et moyens indispensables pour remplir leurs missions en assurant l’égalité de traitement sur l’ensemble du territoire et un accès de proximité pour tous.

Le CCN réaffirme, à cet égard, sa détermination à défendre les statuts des personnels, à commencer par le statut général des fonctionnaires, contre la contractualisation et la précarisation des emplois.

Le CCN dénonce le recours aux cabinets de conseil privé pour démanteler des pans entiers du service public.

Le CCN réaffirme la nécessité absolue des services publics, plus évidente encore en période de crise, contre leur privatisation dont les dégâts prévisibles provoqués conduisent à moins de service et à coût supérieur. Le scandale ORPEA en est l’illustration flagrante tout comme celui dont EDF et ses clients paient le prix.

# Retraites, sécurité sociale et assurance chômage

Le CCN réaffirme la détermination de la Confédération FO à combattre tout retour de quelque réforme des retraites visant à supprimer tous les régimes existants, fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l’âge de départ (âge légal, âge pivot ou d’équilibre, durée de cotisation). A ce sujet, le CCN réaffirme la revendication de l’abrogation du coefficient dit de solidarité qui instaure un malus sur la pension liquidée à l’âge du taux plein, introduit dans l’AGIRC ARRCO par les signataires de l’accord de 2015.

La confédération réaffirme que la défense des retraites, comme de la sécurité sociale plus largement, exige une politique économique favorisant le droit à un emploi pérenne, à temps plein de qualité et justement rémunéré, pour les jeunes dès l’entrée dans la vie active et pour les seniors jusqu’au départ en retraite.

///////////// ///////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////

Le CCN réaffirme sa condamnation de la réforme de l’assurance chômage dont le seul objectif est de réaliser des économies sur les droits des demandeurs d’emplois et dénonce l’instauration d’une obligation d’activité en contrepartie du versement d’une prestation sociale publique.

Le CCN réaffirme son attachement à la protection sociale des salariés intermittents (techniciens et artistes)

par le maintien de l’accord signé pour les indemnisations des annexes VIII et X en 2016.

# Congrès confédéral

Le CCN appelle les syndicats FO à inscrire leurs délégués pour prendre part pleinement aux débats et résolutions du XXVème Congrès confédéral Force Ouvrière qui se tiendra à Rouen, du 29 mai au 3 juin 2022.

Par leur participation, par leur expression, par leur engagement militant au nom de leurs syndicats et des adhérents qu’ils représenteront, ils feront de ce congrès une nouvelle étape majeure de l’histoire de l’action syndicale revendicative portée par FO.

Le CCN appelle les syndicats avec leurs délégués à faire de ce XXVème congrès la démonstration du débat militant, libre et indépendant, du rassemblement, de l’unité, de la détermination et de l’ambition de la Confédération générale du travail Force Ouvrière pour le progrès et la justice sociale.

Le CCN soutient les salariés qui aujourd’hui se battent pour défendre leurs emplois, augmenter leurs salaires, améliorer leurs conditions de travail, défendre leurs statuts et leurs conventions collectives.

La Confédération FO ne s’engagera dans aucune politique d’accompagnement, de co-législation, ou même d’union nationale sous aucun prétexte, pas même la guerre. Fidèle à sa pratique réformiste, elle privilégiera la négociation mais elle s’engagera dans l’action et la mobilisation si cela lui est imposé.

Le CCN mandate la CE et le BC pour s’adresser à toutes les organisations syndicales afin d’examiner les possibilités d’actions communes, efficaces sur des bases revendicatives claires.

Plus nombreux, plus forts, libres et indépendants pour la Justice sociale !

Adoptée à l’unanimité.

////////////////////////////////////////////////